

Conseil de Communauté
du 3 juin 2021
 ◆◆◆◆◆◆◆◆
PROCES VERBAL DE REUNION

N°	
1	Finances - Budget général – Adoption du Compte de gestion 2020
2	Finances - Budget général – Adoption du Compte administratif 2020
3	Finances - Budget général – Acquisitions et cessions 2020 – Bilan
4	Finances - Budget général – Affectation du résultat 2020
5	Finances - Budget annexe du parc d'activités des Haras – Adoption du Compte de gestion 2020
6	Finances - Budget annexe du parc d'activités des Haras – Adoption du Compte administratif 2020
7	Finances- Budget annexe du parc d'activités des Haras – Reprise du résultat de 2020
8	Finances- Budget annexe du parc d'activités de Coulonges – Adoption du Compte de gestion 2020
9	Finances- Budget annexe du parc d'activités de Coulonges – Adoption du Compte administratif 2020
10	Finances- Budget annexe du parc d'activités de Coulonges – Reprise du résultat de 2020
11	Finances- Budget annexe du parc d'activités du Berry – Adoption du Compte de gestion 2020
12	Finances - Budget annexe du parc d'activités du Berry – Adoption du Compte administratif 2020
13	Finances- Budget annexe du parc d'activités du Berry – Reprise du résultat 2020
14	Finances- Budget annexe du parc d'activités de Poirsac III – Adoption du Compte de gestion 2020
15	Finances - Budget annexe du parc d'activités de Poirsac III – Adoption du Compte administratif 2020
16	Finances- Budget annexe du parc d'activités de Poirsac III – Reprise du résultat 2020
17	Finances - Budget annexe du parc d'activités de Montrieux – Adoption du Compte de gestion 2020
18	Finances - Budget annexe du parc d'activités de Montrieux – Adoption du Compte administratif 2020
19	Finances - Budget annexe du parc d'activités de Montrieux – Reprise du résultat 2020
20	Finances - Budget annexe du parc d'activités de La Lande – Adoption du Compte de gestion 2020
21	Finances - Budget annexe du parc d'activités de La Lande – Adoption du Compte administratif 2020
22	Finances - Budget annexe du parc d'activités de La Lande – Reprise du résultat 2020
23	Finances - Budget annexe du parc d'activités de l'Orgerie – Adoption du Compte de gestion 2020
24	Finances - Budget annexe du parc d'activités de l'Orgerie – Adoption du Compte administratif 2020
25	Finances - Budget annexe du parc d'activités de l'Orgerie – Reprise du résultat 2020
26	Finances - Budget annexe de la Z.A des Chevreuils – Adoption du Compte de gestion 2020
27	Finances - Budget annexe de la ZA des Chevreuils – Adoption du Compte administratif 2020
28	Finances - Budget annexe de la ZA des Chevreuils – Reprise du résultat 2020
29	Finances - Budget annexe de la Z.A de Lassay – Adoption du Compte de gestion 2020
30	Finances - Budget annexe de la ZA de Lassay – Adoption du Compte administratif 2020
31	Finances - Budget annexe de la ZA de Lassay – Reprise du résultat 2020
32	Finances - Budget annexe de la Z.A du Horps – Adoption du Compte de gestion 2020
33	Finances - Budget annexe de la ZA du Horps – Adoption du Compte administratif 2020
34	Finances - Budget annexe de la ZA du Horps – Reprise du résultat 2020
35	Finances - Budget annexe de la Z.A la Chapelle au Riboul – Adoption du Compte de gestion 2020
36	Finances - Budget annexe de la ZA la Chapelle au Riboul – Adoption du Compte administratif 2020
37	Finances - Budget annexe de la ZA la Chapelle au Riboul – Reprise du résultat 2020

38	Finances - Budget annexe du SPANC – Adoption du Compte de gestion 2020
39	Finances - Budget annexe du SPANC – Adoption du Compte administratif 2020
40	Finances - Budget annexe du SPANC – Affectation du résultat 2020
41	Finances - Budget annexe Déchets Ménagers – Adoption du Compte de gestion 2020
42	Finances - Budget annexe Déchets Ménagers – Adoption du Compte administratif 2020
43	Finances - Budget annexe Déchets Ménagers – Affectation du résultat 2020
44	Finances - Budget annexe Prestations de services– Adoption du Compte de gestion 2020
45	Finances - Budget annexe Prestations de services – Adoption du Compte administratif 2020
46	Finances - Budget annexe Prestations de service – Affectation du résultat 2020
47	Finances - Budget annexe Leader – Adoption du Compte de gestion 2020
48	Finances - Budget annexe Leader – Adoption du Compte administratif 2020
49	Finances - Budget annexe Leader – Reprise du résultat 2020
50	Marchés publics – Etude de diagnostic technique du patrimoine bâti (21SER10) - AO – Autorisation de signature
51	Marchés publics – Convention de Groupement de commande – Marché de fourniture de matériaux de voirie
52	Finances – budget principal - budget annexe déchets ménagers – Exercice 2021 – Admission en non-valeur de produits intercommunaux
53	ECONOMIE - EMPLOI : Projet de création d'un lieu d'accueil pour les alternants et les stagiaires à Mayenne
54	ECONOMIE : RH recrutement de 2 chargés de mission à la SERE sur le volet emploi
55	PARC D'ACTIVITES INTERCOMMUNAL DES CHEVREUILS – Fixation des prix de vente
56	ECONOMIE – Zone Artisanale du Corps – Vente de terrains à la SCI DE LA SEILLE
57	TOURISME : avenant de prolongation de la convention pour la halte fluviale de Montgiroux
58	TOURISME : camping - ajout aux tarifs pour la boutique
59	Maison de l'Europe
60	Intégration au service commun jeunesse de la commune de Marillé la Ville
61	Incidence de la fermeture de La Vague liée au Covid-19 sur les prestations vendues sur la saison 2020/2021
62	Tarifs du centre aquatique
63	Attribution de bourses BNSSA
64	Conservatoire – Tarifs Année Scolaire 2021/2022

Délibération du Bureau par délégation du Conseil de Communauté. Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délibérations signées par le Président font l'objet d'un compte rendu au Conseil.

Bureau du 11 mai 2021	<ol style="list-style-type: none">1 - Projet prévention jeunes avec les collèges et lycées du territoire2 - AMENAGEMENT - Les aides à l'amélioration de l'habitat – OPAH Economie d'énergie, accessibilité, lutte contre la dégradation du bâti3 - Finances – Modification de la régie de recettes et d'avances pour le camping du Gué Saint Léonard4 - Marchés publics - Travaux de peinture et de revêtements de sols souples pour l'aménagement du camping intercommunal « Le Gué Saint Léonard » à Mayenne (20TRA04-12) – Autorisation de signature d'un avenant5 - Marchés publics - Travaux d'électricité pour l'aménagement du camping intercommunal « Le Gué Saint Léonard » à Mayenne (20TRA04-09) – Autorisation de signature d'un avenant6 - Marchés publics - Travaux de plomberie, chauffage et ventilation pour l'aménagement du camping intercommunal « Le Gué Saint Léonard » à Mayenne (20TRA04-10) – Autorisation de signature d'un avenant7 - Marchés publics - Travaux de charpente bois pour l'aménagement du camping intercommunal « Le Gué Saint Léonard » à Mayenne (20TRA04-4) – Autorisation de signature d'un avenant
-----------------------	--

Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 3 juin 2021

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	50
Contre :	0
Pour :	50
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt et un, le 28 mai, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté à la salle polyvalente – rue Volney - Mayenne.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. LE SCORNET, Président, M. VALPREMIT, 1er Vice-Président, M. SOUTIF, 2ème Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 3ème Vice-Président, Mme RONDEAU, 4ème Vice-Présidente, M. COULON, 5ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8ème Vice-Présidente, M. COISNON, 9ème Vice-Président, M. DELAHAYE, 10ème Vice-Président, M. BONNET, 11ème Vice-Président, MM. CHESNEAU, RENARD, SABRAN, RIOULT LERICHE, MONTAUFRAY, BOITTIN, CARRE, Mme FOURNIER, MM. MARIOTON, TALOIS, GARNIER, DOYEN, Mme LANDEMAINE, MM. BULENGER, MOUTEL, BRODIN, TRANSON, RIOULT, PECCATTE, GIFFARD, Mmes THELIER, MELOT, LEFOULON, DESBOIS, M. NICOUX, Mme ES SAYEH, M. GUEREAULT, MOTTAIS, Mme JONES, Mmes ROUYERE, GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. BORDELET est remplacé par M. HEURTEBIZE
M. CHOUZY est remplacé par M. GUIHERY

M. PILLAERT donne pouvoir à M. PECCATTE
Mme SOULARD donne pouvoir à M. RAILLARD
M. PAILLASSE donne pouvoir à Mme LEFOULON
M. REBOURS donne pouvoir à M. BONNET
Mme LEROUX donne pouvoir à Mme LEFOULON
Mme SAULNIER donne pouvoir à Mme ES SAYEH

Excusés :

Mme NEDJAAÏ, MM. NEVEU, BETTON, BEAUJARD, Mmes GONTIER, LEBOURDAIS, MM. TRIDON, FAUCON.

M. SABRAN a été désigné secrétaire de séance.

1 - Finances - Budget général – Adoption du Compte de gestion 2020

M. SOUTIF expose :

Le compte de gestion du comptable 2020 du budget principal est présenté. Le compte de gestion permet de vérifier la conformité des écritures de l'ordonnateur et du comptable.

Il y a lieu de se prononcer sur l'adoption du compte de gestion 2020 du budget général dont les résultats sont conformes au compte administratif.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, approuve sans observations, ni réserves, le compte de gestion du Trésorier de Mayenne sur le budget principal pour 2020.

2 - Finances - Budget général – Adoption du Compte administratif 2020

M. SOUTIF expose :

Conformément à l'article L 2121-31 du CGCT - Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est proposé d'arrêter les comptes de l'exercice précédent par le vote du compte administratif du budget principal.

L'article L 2121-14 du CGCT prévoit que "le conseil communautaire est présidé par le Président et, à défaut par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son Président de séance; Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion; mais il doit se retirer au moment du vote".

Sous la Présidence de Monsieur VALPREMIT, Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020 du budget général.

3 - Finances - Budget général – Acquisitions et cessions 2020 – Bilan

M. SOUTIF expose :

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est ainsi rédigé :
Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une collectivité de plus de 2 000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil de communauté. Ce bilan est annexé au compte administratif de la communauté de communes.

Les opérations d'acquisitions et de cessions sont énumérées comme suit :

BILAN DES ACQUISITIONS 2020

Nature des biens	Identification cadastrale	Localisation	Cédant	Superficie	Prix Principal	Observations
Immeuble nu	AH27	Rue Saint Léonard	Commune de Mayenne	24 900 m ²	0,00 €	Acte du 06/12/2019
Terrain	C1018 ; C1019 ; C1021 ; C1022 et C1484	4 rue Béatrix	Martigné sur Mayenne	2 726 m ²	102 480 € (budget déchets ménagers)	Acte du 16/10/2020

BILAN DES CESSIIONS 2020

Nature des biens	Identification cadastrale	Localisation	Acquéreur	Superficie	Prix Principal	Observations
Parcelle de terrain	YK0163-0037-0038-0167-0165-0088	Poirsac	SCI BATIO	11 072 m ²	38 752 HT € (budget principal)	Acte du 03/07/2020
Parcelle de terrain	ZE267P	Lassay les Châteaux	TDF	204 m ²	2 040,00 HT € (budget annexe ZA Lassay)	Acte du 01/10/2019
Parcelle de terrain	C1148 – 1467 – 1468 – 1473 – 1459	Parigné sur Braye	SCI BATIO	24 812 m ²	148 872,00 HT € (budget annexe ZA La Lande)	Acte du 03/07/2020

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée :

- prend acte du bilan des acquisitions et cessions opérées par ou pour le compte de la Communauté de Communes Mayenne Communauté, au titre de l'année 2020 (budget général, budget annexe des déchets ménagers et budgets annexes des zones d'activités de Lassay Les Châteaux et de la Lande)
- stipule que les bilans en question seront annexés aux comptes administratifs correspondants de l'exercice 2020.

4 - Finances - Budget général – Affectation du résultat 2020

M. SOUTIF expose :

Au vu des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2020, la section de fonctionnement présente un excédent de 13 498 112,68 €. Il convient de confirmer l'affectation du résultat dégagé à l'issue de l'exercice 2020 qui a fait l'objet d'une reprise anticipée lors du vote du budget principal 2021 le 18 février dernier.

En ce qui concerne la section d'investissement, elle fait apparaître un excédent de 2 824 519,60 €. Après prise en compte du solde des restes à réaliser de 789 043,58 €, la section présente un excédent de 2 035 476,02 €.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée confirme la reprise anticipée des résultats 2020 comme suit :

- 2 824 519,60 € en recettes d'investissement (compte 001 sur l'exercice 2021),
- 13 498 112,68 € en recettes de fonctionnement (compte 002 sur l'exercice 2021).

5 - Finances - Budget annexe du parc d'activités des Haras – Adoption du Compte de gestion 2020

M. TRANCHEVENT expose :

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, approuve le compte de gestion 2020 présenté par le comptable et conforme au compte administratif.

6 - Finances - Budget annexe du parc d'activités des Haras – Adoption du Compte administratif 2020

M. TRANCHEVENT expose :

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 128 438,47 €.

Elles concernent :

- des écritures de stocks consistant dans la reprise du montant des encours constatés à l'issue de l'exercice 2019, c'est-à-dire le stock initial 2020 26 643,77 €
- taxes foncières 111,00 €
- reversement de l'excédent au budget général 101 683,70 €

En ce qui concerne les recettes de la section de fonctionnement, elles s'élèvent à 128 438,47 €.

Elles concernent :

- des écritures de stocks correspondant au stock final de 2020 26 754,77 €
- des terrains aménagés
- reprise de l'excédent 2019 101 683,70 €

La section de fonctionnement est en équilibre.

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 28 248,22 €.

Il s'agit :

- des écritures de stocks correspondant au stock final de 2020 (contrepartie de la recette de fonctionnement) 26 754,77 €
- reversement de l'excédent au budget général 1 493,45 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 28 137,22 €

Il s'agit :

- des écritures de stocks correspondant au stock initial 2020 (contrepartie de la dépense de fonctionnement). 26 643,77 €
- reprise de l'excédent 2019 1 493,45 €

La section d'investissement présente un déficit de 111,00 €.

Sous la Présidence de Monsieur VALPREMIT, Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020 du budget annexe des Haras.

7 - Finances- Budget annexe du parc d'activités des Haras – Reprise du résultat de 2020

M. TRANCHEVENT expose :

Au vu des résultats arrêtés lors du vote du compte administratif, il convient de reprendre le résultat de 2020 déficitaire de la section d'investissement de 111,00 € au compte 001 sur l'exercice 2020.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, confirme la reprise anticipée des résultats telle qu'elle a été présentée lors du vote du budget primitif 2021 du 18 février dernier.

8 - Finances- Budget annexe du parc d'activités de Coulonges – Adoption du Compte de gestion 2020

M. TRANCHEVENT expose :

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, approuve le compte de gestion 2020 présenté par le comptable et conforme au compte administratif.

9 - Finances- Budget annexe du parc d'activités de Coulonges – Adoption du Compte administratif 2020

M. TRANCHEVENT expose :

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 719 321,15 €.

Elles concernent :

- des taxes foncières 429,00 €
- des écritures de stocks consistant dans la reprise des encours constatés à l'issue de l'exercice 2019, c'est-à-dire le stock initial de 2020 718 892,15 €

En ce qui concerne les recettes de la section de fonctionnement, elles s'élèvent à 719 321,15 €.

Il s'agit :

- des écritures de stocks correspondant au stock final de 2020 des terrains aménagés 719 321,15 €

La section de fonctionnement est en équilibre.

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 719 758,15 €.

Elles concernent :

- des écritures de stocks correspondant au stock final de 2020 (contrepartie de la recette de fonctionnement) 719 321,15 €
- la reprise du déficit 2019 437,00 €

Les recettes d'investissement d'un montant global de 719 329,15 €.

Il s'agit :

- des écritures de stocks correspondant au stock initial 2020 (contrepartie de la dépense de fonctionnement). 718 892,15 €
- prise en charge du déficit par le budget général 437,00 €

La section d'investissement présente un déficit de 429,00 €.

Sous la Présidence de Monsieur VALPREMIT, Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020 du budget annexe de Coulonges.

10 - Finances- Budget annexe du parc d'activités de Coulonges – Reprise du résultat de 2020

M. TRANCHEVENT expose :

Au vu des résultats arrêtés lors du vote du compte administratif, il convient de reprendre le résultat de 2020 déficitaire de la section d'investissement de 429,00 € au compte 001 sur l'exercice 2021.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, confirme la reprise anticipée des résultats telle qu'elle a été présentée lors du vote du budget primitif 2021 du 18 février dernier.

11 - Finances- Budget annexe du parc d'activités du Berry – Adoption du Compte de gestion 2020

M. TRANCHEVENT expose :

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, approuve le compte de gestion 2020 présenté par le comptable et conforme au compte administratif.

12 - Finances - Budget annexe du parc d'activités du Berry – Adoption du Compte administratif 2020

M. TRANCHEVENT expose :

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 221 888,75 €.

Elles concernent :

- des écritures de stocks consistant dans la reprise des encours à l'issue de l'exercice 2019, c'est-à-dire le stock initial de 2020	211 636,43 €
- des taxes foncières	54,00 €
- une étude de sol	2 948,00 €
- travaux de raccordement	7 250,32 €

En ce qui concerne les recettes de la section de fonctionnement, elles s'élèvent à 221 888,75 €.

Il s'agit :

- des écritures de stocks correspondant au stock final de 2020 des terrains aménagés	221 888,75 €
--	--------------

La section de fonctionnement est en équilibre.

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 223 248,75 €.

Elles retracent :

- les écritures de stocks correspondant au stock final de 2020 (contrepartie de la recette de fonctionnement)	221 888,75 €
- la reprise du déficit 2019	1 360,00 €

Les recettes d'investissement d'un montant de 212 996,43 €.

Il s'agit :

- des écritures de stocks correspondant au stock initial 2020 (contrepartie de la dépense de fonctionnement).	211 636,43 €
- prise en charge du déficit par le budget général	1 360,00 €

La section d'investissement présente donc un déficit de 10 252,32 €.

Sous la Présidence de Monsieur VALPREMIT, Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020 du budget annexe du Berry.

13 - Finances- Budget annexe du parc d'activités du Berry – Reprise du résultat 2020

M. TRANCHEVENT expose :

Au vu des résultats arrêtés lors du vote du compte administratif, il convient de reprendre le résultat de 2020 déficitaire de la section d'investissement de 10 252,32 € au compte 001 sur l'exercice 2021.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, confirme la reprise anticipée des résultats telle qu'elle a été présentée lors du vote du budget primitif 2021 du 18 février dernier.

14 - Finances- Budget annexe du parc d'activités de Poirsac III – Adoption du Compte de gestion 2020

M. TRANCHEVENT expose :

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, approuve le compte de gestion 2020 présenté par le comptable et conforme au compte administratif.

15 - Finances - Budget annexe du parc d'activités de Poirsac III – Adoption du Compte administratif 2020

M. TRANCHEVENT expose :

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 371 794,91 €.

Elles concernent :

- | | |
|---|--------------|
| - des écritures de stocks consistant dans la reprise des encours constatés à l'issue de l'exercice 2019 c'est-à-dire le stock initial de 2020 | 371 771,53 € |
| - des charges courantes | 22,51 € |
| - reprise du déficit 2019 | 0,87 € |

En ce qui concerne les recettes de la section de fonctionnement, elles s'élèvent à 371 794,91 €.

Il s'agit :

- | | |
|---|--------------|
| - des écritures de stocks correspondant au stock final 2020 des terrains aménagés | 371 794,04 € |
| - Prise en charge du déficit par le budget général | 0,87 € |

La section de fonctionnement est en équilibre.

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 372 182,56 €, il s'agit :

- | | |
|---|--------------|
| - des écritures de stocks correspondant au stock final de 2020 (contrepartie de la recette de fonctionnement) | 371 794,04 € |
| - reprise du déficit 2019 | 388,52 € |

Les recettes d'investissement d'un montant de 372 160,05 €.

Il s'agit :

- | | |
|---|--------------|
| - des écritures de stocks correspondant au stock initial 2020 (contrepartie de la dépense de fonctionnement). | 371 771,53 € |
| - Prise en charge du déficit par le budget général | 388,52 € |

La section d'investissement présente un déficit de financement de 22,51 €.

Sous la Présidence de Monsieur VALPREMIT, Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020 du budget annexe de Poirsac 3.

16 - Finances- Budget annexe du parc d'activités de Poirsac III – Reprise du résultat 2020

M. TRANCHEVENT expose :

Au vu des résultats arrêtés lors du vote du compte administratif, il convient de reprendre le résultat de 2020 déficitaire de la section d'investissement de 22,51 € au compte 001 sur l'exercice 2021.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, confirme la reprise anticipée des résultats telle qu'elle a été présentée lors du vote du budget primitif 2021 du 18 février dernier.

17 - Finances - Budget annexe du parc d'activités de Montrieux – Adoption du Compte de gestion 2020

M. TRANCHEVENT expose

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, approuve le compte de gestion 2020 présenté par le comptable et conforme au compte administratif.

18 - Finances - Budget annexe du parc d'activités de Montrieux – Adoption du Compte administratif 2020

M. TRANCHEVENT expose :

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 221 066,61 €.

Elles concernent :

- | | |
|--|--------------|
| - des écritures de stocks consistant dans la reprise des encours à l'issue de l'exercice 2019, c'est-à-dire le stock initial de 2020 | 220 853,15 € |
| - des taxes foncières | 213,00 € |
| - reversement de l'excédent au budget général | 0,46 € |

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 221 066,61 €.

- | | |
|---|--------------|
| - Il s'agit des écritures de stocks correspondant au stock final 2020 des terrains aménagés | 221 066,15 € |
| - reprise de l'excédent 2019 | 0,46 € |

La section de fonctionnement est en équilibre.

Les dépenses de la section d'investissement s'élevant à 221 266,15 € concernent :

- | | |
|---|--------------|
| - des écritures de stocks correspondant au stock final de 2020 (contrepartie de la recette de fonctionnement) | 221 066,15 € |
| - de la reprise du déficit de 2019 | 200,00 € |

Les recettes d'investissement d'un montant de 221 053,15 €.

Il s'agit :

- | | |
|---|--------------|
| - des écritures de stocks correspondant au stock initial 2020 (contrepartie de la dépense de fonctionnement). | 220 853,15 € |
| - prise en charge du déficit par le budget général | 200,00 € |

La section d'investissement présente donc un déficit de financement de 213,00 €.

Sous la Présidence de Monsieur VALPREMIT, Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020 du budget annexe de Montrieux.

19 - Finances - Budget annexe du parc d'activités de Montrieux – Reprise du résultat 2020

M. TRANCHEVENT expose :

Au vu des résultats arrêtés lors du vote du compte administratif, il convient de reprendre le résultat de 2020 déficitaire de la section d'investissement de 213,00 € au compte 001 sur l'exercice 2021.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, confirme la reprise anticipée des résultats telle qu'elle a été présentée lors du vote du budget primitif 2021 du 18 février dernier.

20 - Finances - Budget annexe du parc d'activités de La Lande – Adoption du Compte de gestion 2020

M. TRANCHEVENT expose :

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, approuve le compte de gestion 2020 présenté par le comptable et conforme au compte administratif.

21 - Finances - Budget annexe du parc d'activités de La Lande – Adoption du Compte administratif 2020

M. TRANCHEVENT expose :

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 570 188,93 €.

Elles concernent :

- des écritures de stocks consistant dans la reprise des encours à l'issue de l'exercice 2019, c'est-à-dire le stock initial de 2020	341 317,63 €
- le déficit de fonctionnement de 2019	221 091,71 €
- des taxes foncières	117,00 €
- des travaux de viabilisation de parcelles	6 927,76 €
- une étude	734,83 €

En ce qui concerne les recettes de la section de fonctionnement, elles s'élèvent à 369 963,71 €.

Il s'agit :

- Vente de parcelle à la SCI Batiro	148 872,00 €
- prise en charge du déficit par le budget général	221 091,71 €

La section de fonctionnement présente un déficit de 200 225,22 €.

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 339 135,72 €.

Il s'agit :

- reversement de l'excédent au budget général	339 135,72 €
---	--------------

Les recettes d'investissement d'un montant de 680 453,35 €.

Il s'agit :

- des écritures de stocks correspondant au stock initial 2020 (contrepartie de la dépense de fonctionnement).	341 317,63 €
- de la reprise de l'excédent de 2019	339 135,72 €

La section d'investissement présente donc un excédent de financement de 341 317,63 €.

Sous la Présidence de Monsieur VALPREMIT, Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020 du budget annexe de La Lande.

22 - Finances - Budget annexe du parc d'activités de La Lande – Reprise du résultat 2020

M. TRANCHEVENT expose :

Au vu des résultats arrêtés lors du vote du compte administratif, il convient de reprendre les résultats de 2020 :

- déficitaire de la section de fonctionnement de 200 225,22 € au compte 002 sur l'exercice 2021,
- excédentaire de la section d'investissement de 341 317,63 € au compte 001 sur l'exercice 2021.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, confirme la reprise anticipée des résultats telle qu'elle a été présentée lors du vote du budget primitif 2021 du 18 février dernier.

23 - Finances - Budget annexe du parc d'activités de l'Orgerie – Adoption du Compte de gestion 2020

M. TRANCHEVENT expose :

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, approuve le compte de gestion 2020 présenté par le comptable et conforme au compte administratif.

24 - Finances - Budget annexe du parc d'activités de l'Orgerie – Adoption du Compte administratif 2020

M. TRANCHEVENT expose :

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 259 335,75 €.

Elles concernent :

- les taxes foncières 102,00 €
- des écritures de stocks consistant dans la reprise des encours à l'issue de l'exercice 2019, c'est-à-dire le stock initial de 2020 259 233,75 €

En ce qui concerne les recettes de la section de fonctionnement, elles s'élèvent à 259 335,75 €.

Il s'agit :

- des écritures de stocks correspondant au stock final 2020 des terrains aménagés 259 335,75 €

La section de fonctionnement est en équilibre.

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 259 436,15 €

Il s'agit :

- des écritures de stocks correspondant au stock final de 2020 (contrepartie de la recette de fonctionnement) 259 335,75 €
- de la reprise du déficit de 2019 100,40 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 259 334,15 €

Il s'agit :

- des écritures de stocks correspondant au stock initial 2020 (contrepartie de la dépense de fonctionnement) 259 233,75 €
- prise en charge du déficit par le budget général 100,40 €

La section d'investissement présente donc un déficit de financement de 102,00 €.

Sous la Présidence de Monsieur VALPREMIT, Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020 du budget annexe de l'Orgerie.

25 - Finances - Budget annexe du parc d'activités de l'Orgerie – Reprise du résultat 2020

M. TRANCHEVENT expose :

Au vu des résultats arrêtés lors du vote du compte administratif, il convient de reprendre le résultat de 2020 déficitaire de la section d'investissement de 102,00 € au compte 001 sur l'exercice 2021.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, confirme la reprise anticipée des résultats telle qu'elle a été présentée lors du vote du budget primitif 2021 du 18 février dernier.

26 - Finances - Budget annexe de la Z.A des Chevreuils – Adoption du Compte de gestion 2020

M. TRANCHEVENT expose :

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, approuve le compte de gestion 2020 présenté par le comptable et conforme au compte administratif.

27 - Finances - Budget annexe de la ZA des Chevreuils – Adoption du Compte administratif 2020

M. TRANCHEVENT expose :

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 762 063,89 €.

Elles concernent :

- des écritures de stocks consistant dans la reprise des encours à l'issue de l'exercice 2019, c'est-à-dire le stock initial de 2020	571 994,89 €
- une étude de sol pour la gestion des eaux pluviales	2 000,00 €
- la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement + redevance d'archéologie	187 085,00 €
- les taxes foncières	984,00 €

En ce qui concerne les recettes de la section de fonctionnement,elles s'élèvent à 762 063,89 €.

Il s'agit :

- des écritures de stocks correspondant au stock final 2020 des terrains aménagés	762 063,89 €
---	--------------

La section de fonctionnement est en équilibre.

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 844 894,65 €.

Il s'agit :

- des écritures de stocks correspondant au stock final de 2020 (contrepartie de la recette de fonctionnement)	762 063,89 €
- reprise du déficit de 2019	82 830,76 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 654 825,65 €

Il s'agit :

- des écritures de stocks correspondant au stock initial 2020	571 994,89 €
---	--------------

(contrepartie de la dépense de fonctionnement).
- Prise en charge du déficit par le budget général 82 830,76 €

La section d'investissement présente donc un déficit de 190 069,00 €.

Sous la Présidence de Monsieur VALPREMIT, Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020 du budget annexe de la ZA des Chevreuils.

28 - Finances - Budget annexe de la ZA des Chevreuils – Reprise du résultat 2020

M. TRANCHEVENT expose :

Au vu des résultats arrêtés lors du vote du compte administratif, il convient de reprendre le résultat déficitaire de 2020 de la section d'investissement de 190 069 € au compte 001 sur l'exercice 2021.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, confirme la reprise anticipée des résultats telle qu'elle a été présentée lors du vote du budget primitif 2021 du 18 février dernier.

29 - Finances - Budget annexe de la Z.A de Lassay – Adoption du Compte de gestion 2020

M. TRANCHEVENT expose :

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, approuve le compte de gestion 2020 présenté par le comptable et conforme au compte administratif.

30 - Finances - Budget annexe de la ZA de Lassay – Adoption du Compte administratif 2020

M. TRANCHEVENT expose :

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 214 381,23 €.

Elles concernent :

- la taxe foncière	1 675,00 €
- le reversement de l'excédent au budget général	0,26 €
- des écritures de stocks consistant dans la reprise des encours à l'issue de l'exercice 2019, c'est-à-dire le stock initial de 2020	212 705,97 €

En ce qui concerne les recettes de la section de fonctionnement, elles s'élèvent à 215 211,76 €.

Il s'agit :

- des écritures de stocks correspondant au stock final 2020 des terrains aménagés	157 759,50 €
- d'une indemnisation suite au contentieux sur les travaux de voirie	55 412,00 €
- d'une vente de terrains à TDF	2 040,00 €

La section de fonctionnement présente un excédent de 830,53 €.

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 159 345,06 €.

Il s'agit :

- des écritures de stocks correspondant au stock final de 2020 (contrepartie de la recette de fonctionnement)	157 759,50 €
- du résultat déficitaire de 2019	1 585,56 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 214 291,53 €

Il s'agit :

- | | |
|--|--------------|
| - des écritures de stocks correspondant au stock initial 2020
(contrepartie de la dépense de fonctionnement). | 212 705,97 € |
| - prise en charge du déficit par le budget général | 1 585,56 € |

La section d'investissement présente donc un excédent de 54 946,47 €.

Sous la Présidence de Monsieur VALPREMIT, Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020 du budget annexe de la ZA de Lassay.

31 - Finances - Budget annexe de la ZA de Lassay – Reprise du résultat 2020

M. TRANCHEVENT expose :

Au vu des résultats arrêtés lors du vote du compte administratif, il convient de reprendre les résultats de 2020 :

- excédentaire de la section de fonctionnement de 830,53 € au compte 002 sur l'exercice 2021,
- excédentaire de la section d'investissement de 54 946,47 € au compte 001 sur l'exercice 2021.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, confirme la reprise anticipée des résultats telle qu'elle a été présentée lors du vote du budget primitif 2021 du 18 février dernier.

32 - Finances - Budget annexe de la Z.A du Horps – Adoption du Compte de gestion 2020

M. TRANCHEVENT expose :

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, approuve le compte de gestion 2020 présenté par le comptable et conforme au compte administratif.

33 - Finances - Budget annexe de la ZA du Horps – Adoption du Compte administratif 2020

M. TRANCHEVENT expose :

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 66 980,00 €.

Elles concernent :

- | | |
|--|-------------|
| - la taxe foncière | 31,00 € |
| - des écritures de stocks consistant dans la reprise des encours à l'issue de l'exercice 2019, c'est-à-dire le stock initial de 2020 | 66 949,00 € |

En ce qui concerne les recettes de la section de fonctionnement, elles s'élèvent à 66 980,00 €.

Il s'agit :

- | | |
|---|-------------|
| - des écritures de stocks correspondant au stock final 2020 des terrains aménagés | 66 980,00 € |
|---|-------------|

La section de fonctionnement est en équilibre.

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 67 010,00 €.

Il s'agit :	
- des écritures de stocks correspondant au stock final de 2020 (contrepartie de la recette de fonctionnement)	66 980,00 €
- reprise du déficit de 2019	30,00 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 66 979,00 €

Il s'agit :	
- des écritures de stocks correspondant au stock initial 2020 (contrepartie de la dépense de fonctionnement).	66 949,00 €
- Prise en charge du déficit par le budget général	30,00 €

La section d'investissement présente donc un déficit de 31,00€.

Sous la Présidence de Monsieur VALPREMIT, Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020 du budget annexe de la ZA du Horps.

34 - Finances - Budget annexe de la ZA du Horps – Reprise du résultat 2020

M. TRANCHEVENT expose :

Au vu des résultats arrêtés lors du vote du compte administratif, il convient de reprendre le résultat déficitaire de 2020 de la section d'investissement de 31,00 € au compte 001 sur l'exercice 2021.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, confirme la reprise anticipée des résultats telle qu'elle a été présentée lors du vote du budget primitif 2021 du 18 février dernier.

35 - Finances - Budget annexe de la Z.A la Chapelle au Riboul – Adoption du Compte de gestion 2020

M. TRANCHEVENT expose :

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, approuve le compte de gestion 2020 présenté par le comptable et conforme au compte administratif.

36 - Finances - Budget annexe de la ZA la Chapelle au Riboul – Adoption du Compte administratif 2020

M. TRANCHEVENT expose :

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 42 792,00 €.

Elles concernent :

- la taxe foncière	77,00 €
- des écritures de stocks consistant dans la reprise des encours à l'issue de l'exercice 2019, c'est-à-dire le stock initial de 2020	42 715,00 €

En ce qui concerne les recettes de la section de fonctionnement, elles s'élèvent à 42 792,00 €.

Il s'agit :	
- des écritures de stocks correspondant au stock final 2020 des terrains aménagés	42 792,00 €

La section de fonctionnement est en équilibre.

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 85 507,00 €.

Il s'agit :

- des écritures de stocks correspondant au stock final de 2020 (contrepartie de la recette de fonctionnement)	42 792,00 €
- reprise du déficit de 2019	42 715,00 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 85 430,00 €

Il s'agit :

- des écritures de stocks correspondant au stock initial 2020 (contrepartie de la dépense de fonctionnement).	42 715,00 €
- Prise en charge du déficit par le budget général	42 715,00 €

La section d'investissement présente donc un déficit de 77,00€.

Sous la Présidence de Monsieur VALPREMIT, Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020 du budget annexe de la ZA la Chapelle au Riboul.

37 - Finances - Budget annexe de la ZA la Chapelle au Riboul – Reprise du résultat 2020

M. TRANCHEVENT expose :

Au vu des résultats arrêtés lors du vote du compte administratif, il convient de reprendre le résultat déficitaire de 2020 de la section d'investissement de 77,00 € au compte 001 sur l'exercice 2021.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, confirme la reprise anticipée des résultats telle qu'elle a été présentée lors du vote du budget primitif 2021 du 18 février dernier.

38 - Finances - Budget annexe du SPANC – Adoption du Compte de gestion 2020

M. COISNON expose :

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, approuve le compte de gestion 2020 présenté par le comptable et conforme au compte administratif.

39 - Finances - Budget annexe du SPANC – Adoption du Compte administratif 2020

M. COISNON expose :

Sous la Présidence de Monsieur VALPREMIT, Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020 du budget annexe du SPANC.

40 - Finances - Budget annexe du SPANC – Affectation du résultat 2020

M. COISNON expose :

Au vu des résultats arrêtés lors du vote du compte administratif, il convient de reprendre les résultats de 2020 :

- excédentaire de la section de fonctionnement de 14 555,97 € au compte 002 sur l'exercice 2021,
- excédentaire de la section d'investissement de 27 279,60 € au compte 001 sur l'exercice 2021.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, confirme la reprise anticipée des résultats telle qu'elle a été présentée lors du vote du budget primitif 2021 du 18 février dernier.

41 - Finances - Budget annexe Déchets Ménagers – Adoption du Compte de gestion 2020

M. COISNON expose :

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, approuve le compte de gestion 2020 présenté par le comptable et conforme au compte administratif.

42 - Finances - Budget annexe Déchets Ménagers – Adoption du Compte administratif 2020

M. COISNON expose :

Sous la Présidence de Monsieur VALPREMIT, Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020 du budget annexe Déchets Ménagers.

43 - Finances - Budget annexe Déchets Ménagers – Affectation du résultat 2020

M. COISNON expose :

Au vu des résultats arrêtés lors du vote du compte administratif, il convient de reprendre les résultats excédentaires de 2020 :

- de la section de fonctionnement de 1 225 125,97 € au compte 002 sur l'exercice 2021,
- de la section d'investissement de 241 272,35 € au compte 001 sur l'exercice 2021.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, confirme la reprise anticipée des résultats telle qu'elle a été présentée lors du vote du budget primitif 2021 du 18 février dernier.

44 - Finances - Budget annexe Prestations de services – Adoption du Compte de gestion 2020

M. SOUTIF expose :

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, approuve le compte de gestion 2020 présenté par le comptable et conforme au compte administratif.

45 - Finances - Budget annexe Prestations de services – Adoption du Compte administratif 2020

M. SOUTIF expose :

Sous la Présidence de Monsieur VALPREMIT, Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020 du budget annexe Prestations de services.

46 - Finances - Budget annexe Prestations de service – Affectation du résultat 2020

M. SOUTIF expose :

Au vu des résultats arrêtés lors du vote du compte administratif, il convient de reprendre les résultats excédentaires de 2020 et qui ont fait l'objet d'une reprise anticipée lors du vote du budget annexe 2021 le 18 février dernier. :

- de la section de fonctionnement de 121 460,77 € au compte 002 sur l'exercice 2021.
- de la section d'investissement de 359 811,92 € au compte 001 sur l'exercice 2021.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, confirme la reprise anticipée des résultats telle qu'elle a été présentée lors du vote du budget primitif 2021 du 18 février dernier.

47 - Finances - Budget annexe Leader – Adoption du Compte de gestion 2020

M. SOUTIF expose :

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, approuve le compte de gestion 2020 présenté par le comptable et conforme au compte administratif.

48 - Finances - Budget annexe Leader – Adoption du Compte administratif 2020

M. SOUTIF expose :

Sous la Présidence de Monsieur VALPREMIT, Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020 du budget annexe LEADER.

49 - Finances - Budget annexe Leader – Reprise du résultat 2020

M. SOUTIF expose :

Au vu des résultats arrêtés lors du vote du compte administratif, il convient de reprendre le résultat excédentaire de 2020 de la section de fonctionnement de 1 214,08 € au compte 002 sur l'exercice 2021.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, confirme la reprise anticipée des résultats telle qu'elle a été présentée lors du vote du budget primitif 2021 du 18 février dernier.

50 - Marchés publics – Etude de diagnostic technique du patrimoine bâti (21SER10) - AO – Autorisation de signature

M. SOUTIF expose :

Le patrimoine de Mayenne Communauté et de la Ville de Mayenne est composé d'environ 150 bâtiments dont les éléments sont insuffisamment connus. Il convient donc d'établir un état des lieux exhaustif portant sur sa surface et ses caractéristiques à détailler, afin de procéder à une analyse poussée de son état de vétusté, de sa conformité à la réglementation applicable et de ses éventuelles pathologies. A l'issue de ces études, Mayenne Communauté et la Ville de Mayenne rédigeront un plan pluriannuel de travaux d'investissement et de fonctionnement.

Par délibération en date du 18 février 2021 le Conseil Communautaire a autorisé la signature de la Convention de groupement de commandes pour le lancement d'une consultation sous forme d'appel

d'offres, Mayenne Communauté étant désigné comme coordonnateur. Elle aboutira à la signature de deux contrats, un par entité membre du groupement.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 24 mars 2021 pour une publication effective le 26 mars 2021 et une date limite de remise des offres fixée au 26 avril 2021.

27 entreprises identifiées ont téléchargé le dossier sur le profil d'acheteur suite à notre publicité, 19 dossiers ont été retirés anonymement et 2 offres ont finalement été déposées dans les délais.

La Commission d'appel d'offres de Mayenne Communauté, fixée au mardi 25 mai 2021, a désigné l'attributaire : Société QCS SERVICES, Agence Tours, 22 Rue de la Milletière, Bâtiment K « Konrad », 2ème étage, 37100 Tours, pour un montant global forfaitaire de 31 220.00 € HT, s'agissant de Mayenne Communauté.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, autorise Monsieur le Président à signer et exécuter le marché numéroté 21SER10 et intitulé « Etude de diagnostic technique du patrimoine bâti » le concernant, ainsi que les pièces s'y rapportant, avec la société retenue.

51 - Marchés publics – Convention de Groupement de commande – Marché de fourniture de matériaux de voirie

M. SOUTIF expose :

Les contrats de fourniture de matériaux de voirie de la Ville de Mayenne et de Mayenne Communauté prennent fin en décembre 2021 et janvier 2022.

Afin de garantir leur renouvellement, il convient de relancer une consultation pour les quatre prochaines années.

La Ville de Mayenne et Mayenne Communauté partageant un projet identique, il est proposé de constituer un groupement de commandes.

L'objectif de celui-ci est de désigner un seul prestataire pour répondre à ces besoins similaires afin d'obtenir, dans le cadre de la démarche de mutualisation des services, une meilleure gestion administrative et technique des commandes tout en mutualisant la procédure de consultation publique. Il est établi conformément aux articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique.

Cette procédure, numérotée 21FOU17 et intitulée « Fourniture de matériaux de voirie », aboutira à un accord-cadre par lot et par entité.

Au regard du montant estimé des prestations attendues, la procédure choisie pour le choix des titulaires est une procédure formalisée ouverte, en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Il est proposé que Mayenne Communauté soit le coordonnateur du groupement de commandes et, qu'en tant que tel, elle prenne en charge les frais de publicité.

Le choix du titulaire sera proposé par la commission d'appel d'offres de Mayenne Communauté. Les membres de cette commission seront convoqués pour proposer un titulaire sur la base d'un rapport d'analyse des offres rédigé par le service référent de l'achat.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, autorise Monsieur le Président :

- **à signer la Convention de groupement de commandes liée à cette consultation et fournie en annexe ;**
- **à signer et exécuter les marchés Mayenne Communauté avec le(s) titulaire(s) ainsi que les pièces s'y rapportant.**

52 - Finances – budget principal - budget annexe déchets ménagers – Exercice 2021 – Admission en non-valeur de produits intercommunaux

M. COISNON expose :

Monsieur le Comptable Public nous a adressé, pour être soumis à l'avis du Conseil Communautaire, des bordereaux de produits devenus irrécouvrables qu'il nous demande d'admettre en non-valeur face à son impossibilité de les recouvrer pour un total de 3 119,98 € sur le budget annexe déchets ménagers et de 22,10 € sur le budget général. Ces sommes seront prélevées à l'article c/6541 - créances admises en non-valeur - de l'exercice en cours.

Il nous demande également d'éteindre des créances dans le cadre d'une procédure collective ou d'une procédure de surendettement pour un total de 2 820,45 € sur le budget annexe déchets ménagers. Cette somme sera prélevée à l'article c/6542 - créances éteintes - de l'exercice en cours.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, autorise l'admission en non-valeur des créances ci-dessus au moyen de la liste annexée pour un montant total de 5 940,43 € sur le budget annexe déchets ménagers 2021 et de 22,10 € sur le budget principal 2021.

53 - ECONOMIE - EMPLOI : Projet de création d'un lieu d'accueil pour les alternants et les stagiaires à Mayenne

M. TRANCHEVENT expose :

Mayenne Communauté souhaite renforcer son attractivité économique. Notre territoire connaît actuellement un développement économique certain. Les entreprises ont un fort besoin en recrutement. La nature du recrutement évolue avec l'innovation importante des entreprises. L'une des solutions pour attirer et fidéliser du personnel est l'accueil de stagiaires et d'alternants. Ce mode de recrutement qui correspond à une attente des chefs d'entreprise et de leurs services DRH est en plein essor.

Les stagiaires et alternants accueillis sur le territoire nous font des retours positifs quant à la qualité de l'accueil en entreprise et des sujets qui leur sont confiés pendant leurs études. Ils nous font également part de la difficulté à créer du lien en dehors de l'entreprise qui les accueille. Ils pointent un certain isolement de leur hébergement.

L'enjeu actuel est de mieux accueillir ces jeunes en leur laissant un souvenir positif de cette période de stage ou d'alternance afin de leur donner envie de rester ou de revenir plus tard.

Afin de permettre un meilleur accueil des alternants et des stagiaires, il vous est proposé :

- de créer un espace d'accueil destiné aux jeunes qui effectuent une période en entreprise, association, collectivité, etc. sur le territoire de Mayenne Communauté. Il s'agit d'un hébergement de qualité, intégrant des espaces de convivialité. Il s'agira aussi d'accompagner les jeunes dans leur intégration en permettant la connaissance de la ville et de ses lieux de vie pour les jeunes.
- Pour cela d'acquérir et de rénover un bâtiment appartenant au Conseil départemental de la Mayenne, situé 9 rue de Grinhard à Mayenne au prix de 216 250 € correspondant à 190 000 € net vendeur + 11 250 € de frais d'agence + 15 000 € de taxes et frais de notaire

Cette action entre dans la stratégie de Territoire d'Industrie et notamment dans l'ambition 9 « développer et adapter l'offre de parcours professionnels » issue de l'axe 2 de la convention « créer les conditions favorables au développement de l'attractivité et afficher la position de pôle économique industriel de Mayenne ».

Cette acquisition va nous permettre de développer 8 à 10 logements individuels dans cette maison. Nous vous proposons dans un premier temps de valider cette acquisition et de revenir présenter au bureau, dans

les semaines à venir, un projet de rénovation et de financement, ainsi que des propositions portant sur la gestion et le fonctionnement de ce lieu.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée :

- **réserve une enveloppe de 216 250 € à ce projet**
- **autorise M. le Président à signer tout acte se rapportant à cet achat.**

54 - ECONOMIE : RH recrutement de 2 chargés de mission à la SERE sur le volet emploi

M. TRANCHEVENT expose :

MAYENNE COMMUNAUTE est économiquement dynamique. Son taux de chômage est faible. Cette situation est enviable cependant elle crée des difficultés. Les entreprises qui souhaitent s'implanter où se développer se heurtent :

- Au peu de personnes en recherche d'emploi
- A l'écart entre les compétences offertes et celles recherchées
- Au manque d'attractivité du territoire pour faire venir de la main d'œuvre
- Aux difficultés sociales pour une prise de poste
- Aux difficultés de santé limitant l'accès aux postes proposés

La SERE n'a pas aujourd'hui les moyens humains suffisants pour développer le volet Emploi alors qu'il s'agit d'un axe crucial du développement économique. Personne n'est dédié à cette mission alors que les besoins sont nombreux. En temps « non-covid », la SERE met en place 2 événements emploi par an : les Rencontres de l'emploi en septembre et Flash Job en avril. Il est nécessaire de prendre à bras le corps ce volet nécessaire au développement du territoire en renforçant l'ingénierie de la SERE sur le domaine de l'emploi sur 2 axes :

- un axe généraliste emploi pour la mise en œuvre de projets collectifs RH en direction des entreprises
- un axe emploi social au travers de la mise en place d'un projet Territoire Zéro Chômeur de longue Durée (TZCLD).

TZCLD se fonde sur trois hypothèses :

- **Personne n'est inemployable** lorsque l'emploi est adapté aux capacités et aux compétences des personnes.
- **Ce n'est pas le travail qui manque**
Un grand nombre de travaux utiles, d'une grande diversité, restent à réaliser.
- **Ce n'est pas l'argent qui manque**
La privation d'emploi coûte plus cher que la production d'emploi.

Il s'agit de montrer qu'il est possible à l'échelle d'un territoire, sans surcoût pour la collectivité, de proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, **un emploi à durée indéterminée et à temps choisi**, en développant et finançant des activités utiles et non concurrentes des emplois existants pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire : habitants, entreprises, institutions...

Pour mettre en œuvre cette politique Emploi, il vous est proposé de recruter 2 personnes qui seront placées sous l'autorité de la responsable de la SERE. Il s'agit :

Chargé(e) de mission Emploi Formation (poste créé le 14 mars 2019 mais non pourvu)

Généraliste de l'emploi qui aura pour mission la mise en œuvre de la politique emploi de la collectivité. Pour cela il devra :

- concourir à **l'élaboration de la stratégie emploi** de Mayenne Communauté en concertation avec l'ensemble des acteurs avec l'appui de la responsable de la SERE
- **recenser les problématiques** rencontrées en matière d'embauche, de formation, de développement de compétences, de sécurisation des parcours professionnels et de professionnalisation ...

- **animer une cellule opérationnelle locale** composée des partenaires relatifs à l'emploi (les partenaires sociaux syndicats, représentants du personnel, les élus locaux, les entreprises et les branches, le Service Public de l'Emploi, les organismes de formation...).
- **Mettre en œuvre** des actions de **l'axe 2 de Territoire d'Industrie sur la partie emploi pour apporter des solutions** avec les partenaires pour trouver les compétences ressources au travers d'actions portant sur :
 - la formation
 - l'accompagnement des entreprises dans leurs démarches de recrutement
 - la mise en œuvre d'évènements de promotion du recrutement : Rencontres de l'emploi et Flash Job
 - l'accompagnement des nouveaux arrivants
 - l'accueil et l'intégration des jeunes professionnels du territoire
- **Collaborer** à la mise en place du projet **Territoire Zéro Chômeurs** de Longue Durée

Chargé de mission « Territoire zéro chômeur de longue durée (poste à créer sous réserve de l'avis du CT)

Cette personne aura en charge l'animation de la démarche territoriale «Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée» afin d'aboutir la construction de la candidature à la démarche d'expérimentation nationale TZCLD. Dans un premier temps, l'expérimentation sera faite sur la ville de Mayenne pour s'étendre ensuite à l'ensemble du territoire de Mayenne Communauté si elle est validée.

Il s'agira de :

- assurer la coordination et suivi de l'ensemble des étapes nécessaires au dépôt du dossier de candidature.
- Mise en place et animation d'un consensus territorial
- réaliser un état des lieux précisant le nombre, la répartition géographique et la situation des personnes privées d'emploi, ceci avec les divers partenaires
- représenter le territoire et participer activement aux instances TZCLD
- construire un plan d'action pour la mobilisation des personnes éloignées de l'emploi
- animer une réflexion collective portant sur la faisabilité d'une Entreprise à But d'emploi (activités supports, forme et fonctionnement de l'EBE ...)
- accompagner l'élu référent dans l'animation de la Commission Locale pour l'Emploi afin de favoriser la mise en place d'activités porteuses d'emploi
- Participation active à la recherche de financements pour l'aboutissement du projet
- Promouvoir le projet et communiquer sur la démarche en lien avec les élus.

L'objectif est de créer un binôme complémentaire s'appuyant sur les compétences économique présentes à la SERE.

Concernant ces postes des aides sont possibles. Sur le poste TZCLD des fonds Leader pourraient être mobilisés jusqu'à 40 000 € sur 3 ans. Sur le poste Emploi Formation des subventions Région et Etat sont mobilisables jusqu'à 80 % du poste pendant 2 ans.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée :

- **valide le recrutement de 2 chargés de mission sur le volet emploi dont une création de poste Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée à temps plein en contrat de projet affecté au budget Ville de Mayenne**
- **sollicite les subventions possibles sur ces postes.**

55 - PARC D'ACTIVITES INTERCOMMUNAL DES CHEVREUILS – Fixation des prix de vente

M. TRANCHEVENT expose :

Après délibération et afin de faciliter la vente des parcelles, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, convient des prix de vente au mètre carré des terrains sur le parc d'activités intercommunal des Chevreuils à Aron :

- **18 € H.T. le m² pour les parcelles en façade de voie principale**
- **12 € H.T. le m² pour les parcelles en arrière de voie principale**

- 7 € H.T. le m² pour les parcelles avec des contraintes environnementales comme la gestion des eaux pluviales.

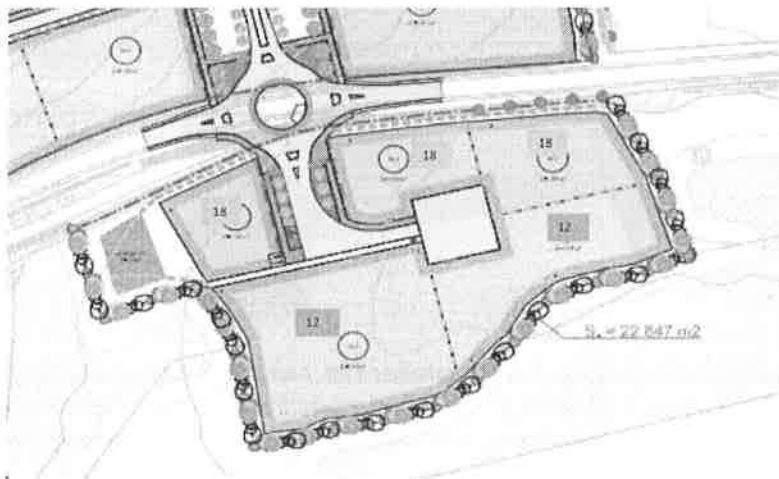
PLAN ZA NORD



LOTS	M ²
6	3 381
7	3 821
8	5 421
9	4 145
10	4 561
11	6 197
12	4 579
13	5 354
14	5 777
15	2 844
16	10 865
17	5 472
18	5 462
19	4 349
20	9 107
21	15 281
22	4 127
23	2 558
24	5 598
25	4 795
26	4 529
21 lots	117 723

- Lots 18 - 19 - 20 - 21 - 24 - 25 Gestion des eaux pluviales à la parcelle par le biais d'ouvrages d'infiltration
- Les lots 16 et 17 Gestion des eaux pluviales non par infiltration mais par la mise en œuvre de bassins de rétention privés.

PLAN ZA SUD



LOTS	M ²
1	5 638
2	3 651
3	2 401
4	2 049
5	1 738
5 lots	15 477

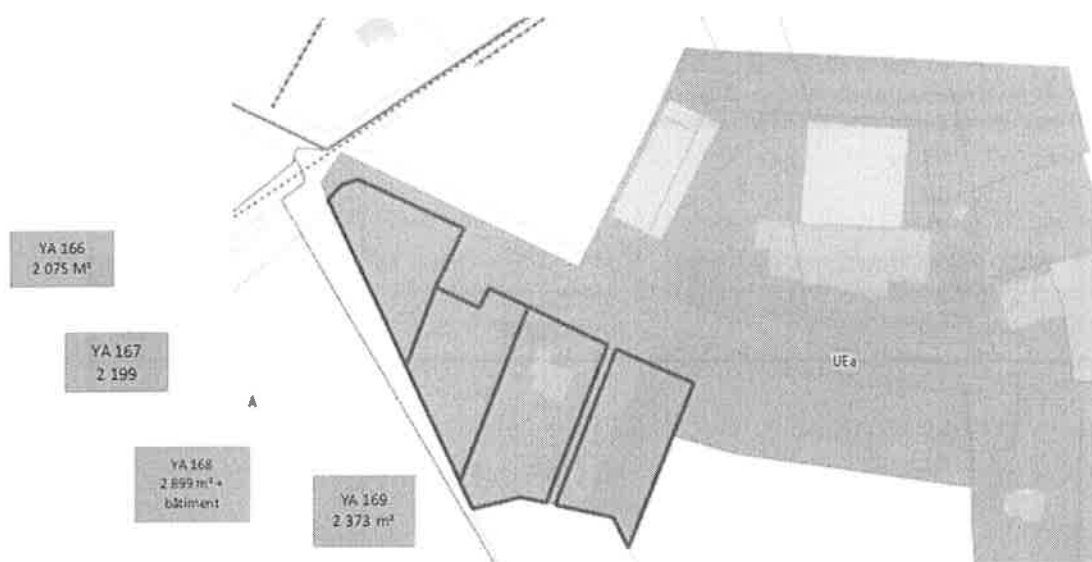
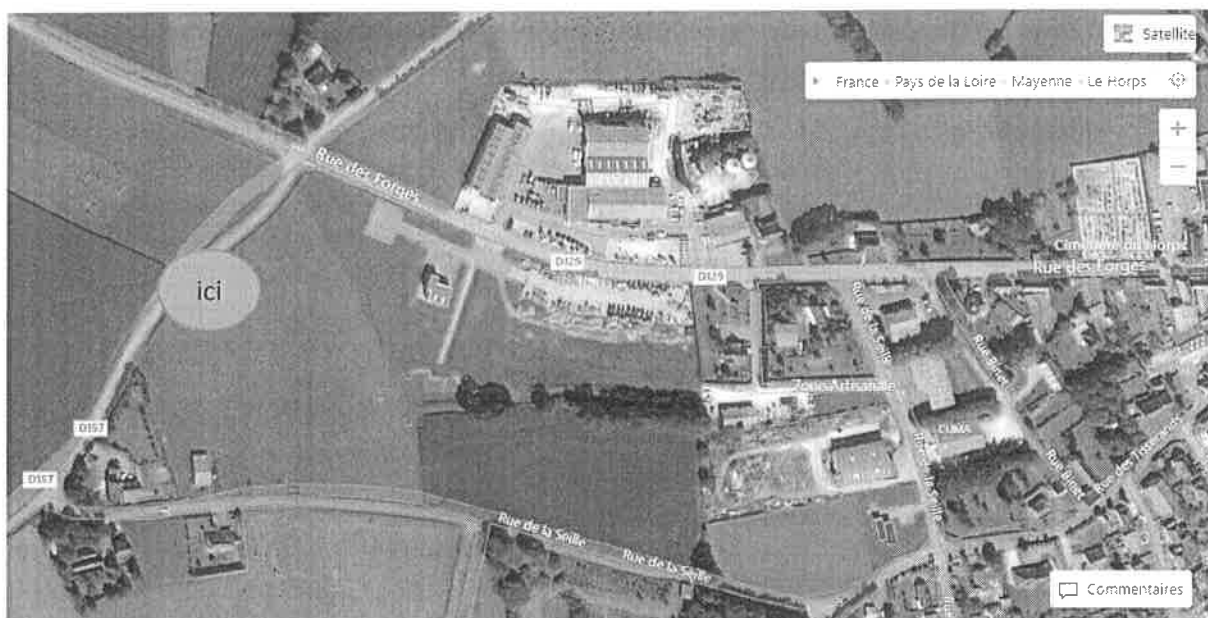
56 - ECONOMIE – Zone Artisanale du Horps – Vente de terrains à la SCI DE LA SEILLE

M. TRANCHEVENT expose :

Le groupe Douillet est installé au Horps depuis 50 ans maintenant. L'entreprise liée au commerce de gros de matériel agricole, vend, répare et entretient du matériel neuf et d'occasion.

Le groupe SDEA Douillet c'est plus de 160 salariés – 10 filiales – le siège au Horps compte 56 salariés.

Le groupe souhaite aujourd'hui acquérir des terrains, qui lui permettront d'entreposer des véhicules et du matériel, ainsi qu'un atelier jouxtant leur propriété. Il s'agit de l'atelier relais du Horps qui appartient à Mayenne Communauté depuis la fusion. L'entreprise y implantera le Groupe Douillet académie qui formera son propre personnel.



Le bâtiment est composé d'un atelier de 140 m², 1 bureau secrétariat de 29 m², 1 bureau atelier de 14 m², de vestiaires pour 5 m², 1 salle de repos de 7 m + à l'étage un local de stockage en mezzanine de 37 m².

Les parcelles concernées ont les caractéristiques suivantes :

- Section : YA
- Parcelles : 166 (2 075 m²) – 167 (2 199 m²) – 168 (2 899 m² + bâtiment artisanal construit en 2014) – 169 (2 373 m²)
- Superficie totale : 9 546 m²
- Prix : 180 000 € H.T. l'ensemble en conformité avec le Pôle d'évaluation domanial sollicité le 26 avril 2021.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée :

- valide la vente de 9 546 m² de terrains + bâtiment au prix de 180 000 € H.T. auquel s'ajoutent les frais de géomètre et de notaire à la SCI de la SEILLE ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant,
- autorise Monsieur le Président à signer l'acte notarié ou tout autre document se rapportant à cette vente,

- **confie la rédaction de l'acte à Me LEONI-VAZEILLE, notaire à LE HORPS.**
- **autorise la signature d'une convention avec l'entreprise DOUILLET afin qu'elle puisse utiliser le bâtiment pour une formation les 9, 10 et 11 juin prochain. Compte tenu de la vente en cours, une mise à disposition gratuite est proposée.**

57 - TOURISME : avenant de prolongation de la convention pour la halte fluviale de Montgiroux

M. TRANCHEVENT expose :

Par délibération en date du 13 décembre 2018, Mayenne Communauté a autorisé la signature d'une convention concernant la halte fluviale de Montgiroux. Celle-ci est tripartite et lie la commune de Martigné sur Mayenne, Mayenne Communauté et l'association pour l'accueil des plaisanciers à Montgiroux.

L'objectif est d'accueillir les plaisanciers qui naviguent sur la Mayenne mais aussi les randonneurs qui cheminent sur le halage.

La commune de Martigné est propriétaire de la halte fluviale, du ponton et de la passerelle d'accès. Elle les met gracieusement à disposition de Mayenne Communauté.

Les autres équipements ne sont pas mis à disposition. La commune continue d'en assurer les charges du propriétaire tout en laissant l'utilisation à l'association.

Celle-ci assure la gestion, l'animation et l'entretien de la halte. Elle apporte des équipements extérieurs listés dans la convention.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée :

- **reconduit cette convention jusqu'au 31/12/2023**
- **complète la liste des équipements extérieurs apportés par l'association en ajoutant un volet roulant métallique de sécurité du préau et un barnum 4x8m**
- **autorise le Président à signer cet avenant.**

58 - TOURISME : camping - ajout aux tarifs pour la boutique

M. TRANCHEVENT expose :

Le camping ouvre ce mardi 1er juin. Dans le cadre de la rénovation un espace épicerie-snack a été aménagé.

Dans un 1er temps cette offre de services aux campeurs sera réduite. L'étude de son fonctionnement n'est pas encore aboutie.

Cependant afin de démarrer et permettre une offre minimum il vous est proposé de voter un coefficient multiplicateur de 1,3 à appliquer sur les prix d'achat des produits revendus au sein de la boutique de type alimentaire ou non. Afin de faciliter la gestion de la caisse, il sera fait un arrondi au dixième le plus proche. Ainsi, si le centième se situe de 1 à 5 compris, l'arrondi se fera au dixième inférieur. Si le centième se situe de 6 à 9, l'arrondi se fera au dixième supérieur.

Par ailleurs, les tarifs concernant les jetons de machine à laver, de sèche-linge et de dose de lessive sont supprimés. Il est ajouté un tarif cycle de lavage à 3 €.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, valide ces tarifs.

59 - Maison de l'Europe

Mme D'ARGENTRE expose :

Mayenne Communauté et la Maison de l'Europe entretiennent des relations depuis plusieurs années. La convention arrivant à son terme est à renouveler. Cette convention de 3 ans permet d'avoir des animations enfance sur le territoire, des interventions autour de l'Europe pour les jeunes (échanges, mobilité,...), la fête de l'Europe aura lieu une fois sur le territoire sur la période, des conférences, la randonnée Schuman sur le chemin du halage, prêt d'exposition... Cette convention prévoit une participation financière de 4 500€ par an.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, autorise M. le Président à signer cette convention partenariale entre Mayenne Communauté et la Maison de l'Europe.

60 - Intégration au service commun jeunesse de la commune de Marcillé la Ville

Mme D'ARGENTRE expose :

La mairie de Marcillé la Ville souhaite intégrer le service commun jeunesse pour pouvoir profiter des activités proposées aux jeunes de 12 à 17 ans dans le cadre de l'ALSH ados'com.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, autorise le président à signer cette convention avec la commune de Marcillé la Ville.

61 - Incidence de la fermeture de La Vague liée au Covid-19 sur les prestations vendues sur la saison 2020/2021

M. DELAHAYE expose :

L'année scolaire 2020/2021, compte tenu des contraintes sanitaires liées à la Covid -19, n'a pas permis de maintenir une activité normale au sein du centre aquatique.

La majorité des usagers n'ont pu bénéficier et utiliser les prestations achetées pour les différentes activités (bain public, cours, aquagym...etc).

Les étapes du dé confinement ayant été dévoilées, nous pouvons entrevoir une réouverture de La Vague pour la quasi-totalité des prestations concernées, à partir du 9 juin.

Il existe plusieurs types de validité de prestations, et afin de répondre aux demandes des usagers concernant le fait de ne pas avoir pu bénéficier de ces prestations, il est proposé de :

- Prolonger de 225 jours (durée de la fermeture du centre aquatique au grand public) toutes les prestations ayant une durée de validité d'un an.
- De proposer un rattrapage des séances ratées pour les prestations d'apprentissage de la natation ayant une validité de 7 séances.
- De considérer comme une année blanche la saison de l'ensemble des activités aqua gymniques, et ainsi de reporter à la saison 2021/2022, les prestations achetées pour la saison 2020/2021.
- De proposer un remboursement aux personnes ne pouvant bénéficier de ce report, sur présentation de justificatifs, et au prorata des séances non effectuées.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, valide ces propositions.

62 - Tarifs du centre aquatique

M. DELAHAYE expose :

Tarif pour les accompagnateurs de personnes en situation de handicap

Le centre aquatique est un ERP sur lequel les questions d'accessibilité ont été bien prises en compte et offre un confort d'utilisation satisfaisant pour les personnes en situation de handicap, et nous constatons en effet que ce public vient plus facilement dans ce nouvel équipement.

Toutefois, selon le type de handicap, certaines personnes ne peuvent venir en autonomie et leur pratique nécessite un accompagnateur.

A l'heure actuelle, les personnes possédant une attestation de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) peuvent bénéficier du tarif réduit (3,30€, tandis que le plein tarif est à 4,50€), et l'accompagnateur paye un tarif plein.

Plusieurs usagers nous ont fait la demande d'une gratuité pour les accompagnateurs des personnes en situation de handicap.

Demande de gratuité pour l'équipe SAV des pompiers de Mayenne

Le SDIS de Mayenne développe une nouvelle discipline opérationnelle, celle des sauveteurs aquatiques de victimes en surface (SAV), avec une implantation sur 3 casernes (Mayenne, Laval et Chateau-Gontier). Le Colonel Marc HOREAU et le Capitaine Frédéric DIVET sollicitent la collectivité pour accompagner ce projet via une gratuité d'accès à La Vague sur les créneaux publics pour les pompiers de la caserne de Mayenne qui vont faire partie de cette équipe du SAV, et ce afin de maintenir leurs compétences professionnelles pour ces interventions en milieu spécifique.

La grille tarifaire en pièce jointe tient compte de ces modifications.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, valide cette nouvelle grille tarifaire.

63 - Attribution de bourses BNSSA

M. DELAHAYE expose :

Considérant la délibération du 24 octobre 2019, concernant la création d'une bourse BNSSA.

Considérant la délibération du 18 février 2021, portant modification du règlement d'attribution de la bourse BNSSA.

Au vu des candidatures reçues pour la bourse BNSSA, et après étude de celles-ci, il est proposé aux élus du conseil communautaire d'attribuer une bourse de 400€ aux personnes suivantes qui répondent aux critères énoncés dans le règlement intérieur :

NAUDIN Zoé
MALARME Flavie
GUESNE LEMONNIER Lily

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, valide l'attribution de ces bourses.

64 - Conservatoire – Tarifs Année Scolaire 2021/2022

M. BONNET expose :

Il vous est proposé d'adopter les tarifs 2021/2022 des disciplines proposées par le Conservatoire de Musique et de Danse Mayenne Communauté sur ses deux sites d'enseignement, Mayenne et Lassay. Ces tarifs sont proposés sans augmentation par rapport à l'année passée.

Tarifs Annuels	Année Scolaire 2021/2022	
	Mayenne Communauté	Hors Mayenne Communauté
Site d'enseignement Mayenne et Lassay les Châteaux		
Droit d'inscription/famille pour les élèves en cursus	35 €	45 €
Orchestre à l'Ecole (Vents et Cordes) (CM 1/CM 2/6 ^{ème} /5 ^{ème})	50 € (Assurance Comprise)	
Orchestre à l'Ecole (Batucada)	35 €	
Option Musique au BAC	35 €	
Pratiques Collectives Hors Cursus (Chorales Enfants et Adultes, Orchestres à Vents et à Cordes, Musique de Chambre, différents ensembles instrumentaux), Labo phonique et Labo numérique	35 €	

Année Scolaire 2021/2022									
Tarifs Trimestriels	Mayenne Communauté (selon QF de la CAF ou MSA) Scolaires et étudiants jusqu'à 26 ans							HORS Mayenne Communauté	
	QF ≤ 503	QF de 504 A 902	QF de 903 à 1303	QF de 1304 à 1699	QF de 1700 à 1999	QF ≥ 2 000	Adultes	Scolaires et Etudiants jusqu'à 26 ans	Adultes
Formation Musicale Cycle son et mouvement	18.40 €	34.75 €	52.05 €	58.60 €	63.25 €	71.40 €	110.10 €	132.25 €	216.05 €
Formation Musicale + Cursus Pratiques Collectives*	35.00 €	45.00 €	55.00 €	65.00 €	75.00 €	85.00 €	95.00 €	160.00 €	180.00 €
Formation Musicale + instrument*	40.55 €	63.65 €	98.50 €	115.60 €	125.45 €	137.70 €	201.60 €	299.00 €	403.60 €
Instrument seul *	28.90 €	52.10 €	91.50 €	102.55 €	112.20 €	122.40 €	158.40 e	209.35 €	363.30 €
Formation Musicale + 2 instruments *	62.35 €	79.50 €	124.90 €	148.65 €	158.10 €	168.30 €	244.80 €	406.45 €	
Location Instrument	13.90 €	27.85 €	41.60 €	42.85 €	48.95 €	48.95 €	48.95 €	97.40 €	
Cursus Pratiques Collectives*	12.00 €	15.00 €	25.00 €	29.00 €	35.00 €	40.00 €	40.00 €	97.40 €	157.75 €
Danse (Initiation à Cycle 3)	28.90 €	46.30 €	69.45 €	78.20 €	83.30 €	93.50 €	95.85 €	99.50 €	103.45 €

Tarifs Trimestriels		Année Scolaire 2021/2022					
		Mayenne Communauté (selon QF de la CAF ou MSA) Scolaires et étudiants jusqu'à 26 ans				HORS Mayenne Communauté	
Site d'enseignement de Lassay		QF ≤ 503	QF de 504 A 902	QF ≥ 903	Adultes	Scolaires et Etudiants jusqu'à 26 ans	Adultes
Formation Musicale Cycle son et mouvement		18.40 €	34.75 €	45.00 €	70.00 €	90.00 €	140.00€
Formation Musicale + Cursus Pratiques Collectives *		35.00 €	45.00 €	55.00 €	80.00 €	110.00 €	200.00 €
Formation Musicale + instrument *		40.55 €	63.65 €	90.00 €	110.00 €	180.00 €	220.00 €
Instrument seul *		28.90 €	52.10 €	70.00 €	90.00 €	140.00 €	180.00 €
Formation Musicale + 2 instruments *		62.35 €	79.50 €	100.00 €	143.00 €	200.00 €	
Location Instrument		13.90 €	27.85 €	41.60 €	48.95 €	97.40 €	
Cursus Pratiques Collectives*		12.00 €	15.00 €	22.00 €	25.00 €	50.00 €	75.00 €
Danse (Initiation à Cycle 3)		28.90 €	46.30 €	52.00 €	60.00 €	104.00 €	120.00 €

Par ailleurs, il convient de rappeler que la facturation s'effectue au trimestre à terme échu (sur 3 trimestres/an). Les trimestres se définissent ainsi qu'il suit :

- Octobre, novembre, décembre
- Janvier février mars
- Avril, mai, juin.

Fin septembre, une facturation spécifique sera établie pour la location du trimestre d'été des instruments et/ou du droit d'inscription sur la base des nouveaux tarifs.

Clause Covid-19 : des réductions s'appliquent en cas de fermeture du conservatoire liée à la crise sanitaire Covid-19.

. Le tarif de chaque famille domiciliée dans Mayenne Communauté sera calculé à partir du quotient familial de la CAF au 1er janvier de chaque année, soit celui du 1er janvier 2021 pour l'année 2021/2022.

Pour les familles allocataires CAF, percevant des prestations soumises à condition de ressources : le quotient est adressé par la CAF. En cas de doute, la famille peut l'obtenir sur le site Internet de la CAF (caf.fr).

Pour les familles non allocataires CAF (dont allocataires MSA) et les familles allocataires CAF ne percevant pas de prestations soumises à condition de ressources : celles-ci doivent se présenter au secrétariat du conservatoire avant le 30 septembre 2021 munies du relevé d'imposition de l'année N-2, du relevé de leurs prestations familiales (MSA ou autres) du mois précédant la demande. Le quotient familial pourra ainsi être calculé.

ATTENTION : Les familles qui ne transmettent pas les informations demandées sur leur quotient ou qui ne fournissent pas les documents permettant de le calculer se verront appliquer le tarif au quotient le plus élevé.

Les modalités de calcul du quotient familial sont exposées comme suit :

Le quotient pris en compte sera celui du 1er janvier de l'année en cours (année 2021), qui correspond à la déclaration de revenus de l'année N-2 (année 2019).

Exemple : Du 1er janvier au 31 décembre 2021 la formule sera la suivante :

1/12ème du revenu 2019 (*) + les prestations familiales du mois précédant le calcul

le nombre de parts (**)

(*) Il s'agit des ressources nettes des personnes qui vivent au foyer sans les abattements fiscaux, les charges fiscalement déductibles et les indemnités de chômage et maladie.

(**) Le nombre de part correspond à :

		+ enfant (s) à charge				
Composition familiale	Parents isolés ou en couple	Pour le 1er enfant	Pour le 2ème enfant	Pour le 3ème enfant	Pour le 4ème enfant et au-delà	Par enfant handicapé
Nombre de parts	2	0.5	0.5	1	0.5	1

En cas de baisse de revenus importante sur l'année N-1, le quotient pourra être recalculé à la demande de la famille sur présentation des justificatifs. Le nouveau quotient sera appliqué le trimestre suivant la demande mais ne pourra être appliqué de manière rétroactive.

. Il est appliqué une réduction de 25 % aux élèves domiciliés hors Mayenne Communauté fréquentant l'Orchestre d'Harmonie ou l'Orchestre Symphonique sur les disciplines marquées d'un *.

. Les enfants et les adultes hors Mayenne Communauté ne bénéficient pas de cette tarification au Quotient. En revanche, une réduction de 25 % continuera d'être appliquée aux élèves domiciliés hors Mayenne Communauté fréquentant l'orchestre d'harmonie ou l'orchestre symphonique sur les disciplines marquées d'un *.

. Les nouveaux élèves disposeront de 2 séances d'essai en musique ou en danse. La facturation du droit d'inscription restera due pour tout désistement au-delà du 30 septembre ou au-delà des 2 séances d'essai pour une inscription en cours d'année.

. A compter de la deuxième année d'inscription, les familles s'engagent à prendre les cours qui, en conséquence, leurs seront facturés pour l'année complète même en cas de démission. Une dérogation pourra être toutefois accordée en cas de mutation professionnelle ou de maladie grave attestée par un certificat médical.

. Différents moyens de paiement sont acceptés pour les règlements des factures du Conservatoire : tickets CAF, MSA, Chèques Vacances, coupons sports ANCV, chèques jeunes collégiens.

□ **Studios Musiques Actuelles : tarifs 2021/2022**

Les tarifs de Musiques Actuelles vous sont proposés ainsi qu'il suit :

Tarifs STUDIOS Musiques Actuelles "LA BOUSSOLE"							
Tarif au mois pour un groupe		Tarif à l'année pour un groupe		Tarif à la carte pour un groupe		Enregistrement	
Répétition de 2 h à 3 h par semaine	Répétition de 4 h à 6 h par semaine	Répétition de 2 h à 3 h par semaine	Répétition de 4 h à 6 h par semaine	à l'heure	à la journée (9 h à 17 h en semaine)	accompagné de l'animateur	Ecoles CCPIA, accompagné de l'animateur
20,00 €	30,00 €	150,00 €	200,00 €	3,00 €	20,00 €	100,00 €	60,00 €

Toute réservation doit être accompagnée du règlement. En l'absence de l'utilisateur sur un créneau horaire qui lui a été réservé, aucune déduction ou annulation ne pourra être accordée. Les modalités précises de réservation et d'utilisation des locaux sont définies dans le règlement intérieur validé par le Conseil Communautaire et joint en annexe.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, adopte les tarifs 2021/2022 des disciplines proposées par le Conservatoire de Musique et de Danse Mayenne Communauté sur ses deux sites d'enseignement, Mayenne et Lassay.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

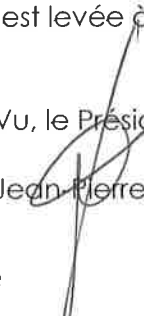
Vu, le secrétaire

Christian SABRAN



Vu, le Président

Jean-Pierre LE SCORNET



Mayenne Communauté
Séance du 3 juin 2021